

Médecins étrangers cherchent statut désespérément

Dans un contexte de pénurie chronique de praticiens dans les hôpitaux français, les médecins étrangers qui ont obtenu leur diplôme hors de l'Union européenne font, depuis de longues années, office de bouche-trous. Corvéables à merci et mal payés, ils ont le sentiment d'être exploités par un Etat qui a besoin d'eux pour faire fonctionner ses hôpitaux mais refuse de leur accorder la reconnaissance de leurs véritables qualifications. C'est donc pour protester contre la situation de précarité dans laquelle ils se trouvent et le peu de perspectives offertes par les propositions du gouvernement pour améliorer leur sort, qu'ils ont décidé de manifester devant le ministère de la Santé et de faire peser la menace d'une grève illimitée. Ils ont été en partie entendus et ont obtenu un certain nombre d'améliorations.

Les médecins étrangers en ont assez d'être des médecins au rabais. Moins payés et pas reconnus. C'est pour cela qu'ils se mobilisent une nouvelle fois afin de faire entendre leur voix auprès des autorités françaises. Le problème de leurs conditions de travail dans l'Hexagone et de leur statut n'est pas nouveau. Mais il n'a jamais été véritablement réglé. En tout cas, pas de manière satisfaisante pour les principaux intéressés qui ont l'impression d'avoir été exploités et bernés. Ils protestent notamment contre les modalités du concours mis en place pour permettre aux détenteurs de diplômes étrangers de les valider et donc d'exercer en France, qui ne prend pas en compte les années d'expérience et donc «*les services rendus*» dans les hôpitaux. Une situation jugée discriminatoire pour tous ceux qui sont là depuis longtemps et qui ne bénéficient d'aucun avantage par rapport aux nouveaux arrivants.

Une autre revendication concerne le nombre de postes auxquels le concours donne accès chaque année (environ 200) qui est insuffisant pour permettre de régulariser un nombre significatif de diplômés étrangers. D'autant que la répartition de ces postes par spécialité ne correspond pas, selon le Syndicat national des médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes et sages-femmes titulaires d'un diplôme hors Union européenne (SNPADHUE), «*aux besoins réels de l'occupation actuelle des postes vacants par les Padhue [médecins étrangers] dans les hôpitaux*».



Des médecins à diplôme hors Union européenne ont manifesté pour une revalorisation de leurs acquis, le 15 septembre 2005, devant le ministère de la Santé à Paris.

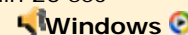
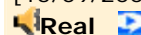
(Photo : AFP)

Audio

«Il y a une particularité en France. C'est qu'on peut embaucher un médecin sans le reconnaître.»

Dr Talal Annani

Président du syndicat national regroupant les professionnels de santé étrangers (SNPADHUE)
[15/09/2005] 7 min 25 sec



Six cents postes ouverts

A l'heure actuelle, on estime –même s'il n'y a pas de chiffre précis- qu'environ 6 000 médecins diplômés à l'étranger (hors UE) travaillent en France en tant que praticiens hospitaliers associés, sans être reconnus en tant que médecins et donc sans avoir le droit de s'inscrire à l'ordre de cette profession et donc de pratiquer dans le privé. Et pourtant, en théorie, les hôpitaux français ne doivent plus recruter de médecins étrangers depuis 1999. Bernard Kouchner, alors ministre de la Santé, avait fait passer une loi qui prévoyait un processus de titularisation après concours de ceux qui étaient déjà présents en France, tout décidant de stopper tous les nouveaux recrutements hors de l'Union européenne. Dans la pratique, les difficultés rencontrées par les établissements de santé pour trouver des effectifs ont souvent obligé certains directeurs à continuer à aller chercher du personnel médical au-delà des frontières.

Dans le meilleur des cas, ils bénéficient de contrats à durée déterminée qui ne sont pas toujours renouvelés, et deviennent en quelque sorte des intérimaires de luxe, assistants ou vacataires, payés entre 30 et 50 % moins cher que leurs confrères diplômés en France. Parfois, ils sont même obligés d'accepter des postes sous-qualifiés. Les spécialistes, chirurgiens notamment, n'ont pas la possibilité d'exercer dans leur domaine. Ils sont au mieux généralistes. La plupart du temps, ils assurent les permanences de nuit ou travaillent dans les services d'urgences où les tâches sont les plus difficiles et les plus fatigantes.

La menace de grève lancée par le SNPADHUE a, dans ce contexte, été entendue. Ses représentants ont été reçus au ministère de la Santé et ont obtenu plusieurs engagements. Ils ont du coup renoncé à appeler à l'arrêt du travail. Le tarif des astreintes devrait ainsi être aligné sur celui des médecins diplômés en France, à hauteur de 238 euros. D'autre part, une commission d'évaluation des connaissances doit être mise en place pour donner accès aux médecins étrangers à «*un plein exercice*» lorsqu'ils ont travaillé cinq ans en France. Et surtout, une augmentation significative du nombre de postes ouverts chaque année a été concédée. Il devrait désormais être de 600 au lieu de 200.

Valérie Gas

Article publié le 15/09/2005

Dernière mise à jour le 15/09/2005 à 18:20 (heure de Paris)

Lien page Web :

http://www.rfi.fr/actufr/articles/069/article_38562.asp